

CHAÎNE INFO

Un projet d'accord ambigu et dangereux

Le 4 avril 2016 s'est tenue la dernière réunion de négociation relative aux emplois de la chaîne d'information. On ne peut pas dire que le dossier ait subi de grandes modifications sur les principaux problèmes rencontrés, sinon dans un sens plus défavorable.

La Direction a bien confirmé qu'elle entendait sous-traiter aux journalistes le montage des sujets actu. La seule évolution qu'elle concède sur ce point consiste à instaurer une compétence complémentaire dite chaîne info, qui comprendrait le montage, le mixage, le titrage, la documentation, etc...

Inutile de dire que la CFDT et le SNJ ont considéré qu'il s'agissait d'une mesure ressemblant tout simplement à un écran de fumée. Que ces tâches fassent partis du cœur de métier des journalistes chaîne info ou qu'il s'agisse d'une compétence complémentaire obligatoire revient strictement à la même chose.

Pour sa part, FO semble se satisfaire de la solution trouvée au bénéfice des monteurs de Télématin (qui, s'ils sont reclassés sur les modules, perdent bel et bien leur activité sur les reportages qui seront désormais transférés sur la chaîne info).

La CGT, par le biais de plusieurs de ses responsables, convient que le montage des Off, le découpage des interviews et le montage des news ne constituent pas du vrai montage (« on ne va pas grimper aux rideaux pour ça ») et peuvent donc relever de la compétence complémentaire que la Direction entend imposer aux journalistes de la chaîne info. Il suffit de ne pas voir figurer le terme montage et le tour est joué !

Notons que la CGT évolue dans ses positions puisqu'elle était opposée à toute compétence complémentaire incluant le montage (s'agit-il du montage dit « simple » ou du montage dit « complexe » ?).

Le projet d'accord proposé consacre également la disparition de certains métiers de la chaîne info : le mixage, la prise de vues (caméras commutées directement par le metteur en image), l'activité des scriptes et des documentalistes passent ainsi à la trappe.

La Direction et ses partenaires constructeurs du projet ont beau jeu d'affirmer qu'il s'agit d'un accord à durée déterminée. Dont acte ! Mais que se passera-t-il une fois la chaîne info installée et fonctionnant conformément au modèle choisi s'il s'avère que des problèmes se posent et que le modèle doit être revu ? Pourquoi ne pas avoir accepté une solution bien plus simple et pragmatique consistant à mettre en place le projet sur la base des qualifications actuelles, ce qui aurait permis des négociations sereines sans compromettre les engagements pris par rapport à l'actionnaire.

.../...

Autre innovation attachée à ce projet : la Direction et la CGT estiment qu'un comité de suivi, réservé aux seuls signataires de cet accord (ben voyons !) pourrait désormais se substituer aux organisations syndicales pour négocier toute évolution de métier ou d'organisation.

Il s'agit, selon la CGT, de créer un laboratoire et d'innover, adaptant ainsi les formes de la négociation à cet objectif considéré comme fondamental.

On s'achemine donc vers un texte dont le périmètre, la portée, la durée et les conséquences sont tout aussi ambigus que le langage de ceux qui veulent le promouvoir des deux côtés de la table, en dépit de certaines protestations qui cachent assez mal le grand écart auquel se livrent certains responsables entre les engagements qu'ils ont peut-être pris en off avec la Direction et les légitimes interrogations ou oppositions venant de leurs mandants.

Les risques de contagion à l'ensemble de l'entreprise sont bien réels même si la Direction jure ses grands dieux que l'accord est limité au strict périmètre de la chaîne info. Sachant que toute structure de France Télévisions peut contribuer à la fabrication de certains sujets, les interrogations restent donc entières. Quant au modèle de fonctionnement permettant de réaliser de sérieuses économies sur la fabrication et la diffusion des journaux, inutile de dire que le risque n'est en aucun cas écarté par ces protestations de bonne foi.

Il est à noter que tous les CHSCT concernés par ce projet (MFTV, Malakoff, Vaise) n'ont pas émis d'avis motivé. En effet, les rapports des experts, qu'il s'agisse de ceux du CHSCT ou de ceux du CCE, concluent à l'impossibilité de se prononcer en l'absence d'éléments indispensables tels que la ligne éditoriale, l'intégration de ce projet dans le dispositif général de l'information et surtout l'absence d'un accord à la date de la consultation des IRP, censé valider ce dispositif.

Reste à savoir si ce projet d'accord sera finalement ratifié pour entrer en vigueur dans les formes légales mais la Direction a déjà laissé entendre qu'elle se passerait du consensus des syndicats et des IRP en publiant, dès le 11 avril 2016, les postes tels qu'elle les a définis unilatéralement (en les adaptant à la marge dans le projet d'accord qu'elle met à la signature).

Paris, le 06 avril 2016